

1. RESUME NON TECHNIQUE

1.1. PRESENTATION DE L'EXPLOITATION

Nous sommes actuellement deux associés à la SCEA DE LICHOUET :

- Laurent COSPEREC, 44 ans, marié et père de 2 enfants de 11 et 13 ans, associé exploitant et gérant de la SCEA DE LICHOUET.
Après avoir passé mon BTS productions animales et suivi des études d'ingénieur en agriculture j'ai été salarié cinq ans en élevage porcin, le moment venu je me suis installé en 2000 et est créé l'élevage porcin de la SCEA DE LICHOUET en 2001.
- Laetitia COSPEREC, 41 ans, épouse de Laurent, associée non-exploitante et salariée de la SCEA.
J'ai fait une formation bac+3 et ne suis pas issue du milieu agricole. Je m'occupe aujourd'hui de la comptabilité de l'entreprise ainsi que de toute la partie administrative. J'interviens également périodiquement sur l'élevage.

Nous exploitons aujourd'hui un élevage porcin de 350 truies productives et la suite, ainsi que 45 ha de surfaces agricoles. La totalité de l'aliment destiné aux animaux est fabriqué sur le site, et l'exploitation traite ses effluents grâce à une station biologique. Nous produisons ainsi des porcs charcutiers dans un schéma de développement durable, tout en respectant l'environnement. Nous sommes épaulés par deux collaborateurs salariés à temps pleins ainsi que par une apprentie en alternance. Notre exploitation participe ainsi activement au dynamisme de l'économie locale.

1.2. SITUATION ADMINISTRATIVE

Les 45 ha que nous cultivons se trouvent intégralement sur la commune de PRIZIAC et la totalité de notre élevage porcin se trouve au lieu-dit Lichouët. En effet, dans un souci de faciliter notre travail quotidien, notamment celui lié à la conduite technique de l'élevage et à la gestion des effluents, nous avons fait le choix de maintenir l'élevage sur un seul site.

Des cartes IGN au 1/25000 permettant de localiser notre ferme et les parcelles cultivées, ainsi que des plans de situations, des plans de masse de l'élevage et plusieurs documents photographiques sont présentés en annexe de ce dossier et vous permettent d'avoir une vue globale de notre exploitation.

Notre élevage porcin dépend de la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement. La SCEA dispose à ce titre d'un arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter en date du 13/06/2013, auquel est annexé le plan d'épandage de l'exploitation. L'élevage porcin est également soumis à la directive européenne relative aux émissions industrielles (notamment l'ammoniac), ainsi qu'à la directive européenne concernant les nitrates.

1.3. OBJECTIFS

Une volonté d'entreprendre

Depuis plus de 15 ans, passionnés par notre métier dont nous sommes fiers, nous ne cessons de mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles pour notre filière afin que notre élevage soit constamment à la pointe de la technologie. Notre motivation est sans faille, à la hauteur de la cohérence de notre projet. L'esprit d'entreprise est notre socle commun. Ce projet nous permettra non seulement d'améliorer encore le fonctionnement de notre élevage et les conditions d'élevages des animaux, mais s'inscrira aussi dans une dynamique de maintien et de création de ressources économiques et sociales sur la commune de PRIZIAC, commune dans laquelle nous résidons, à laquelle nous sommes attachés et que nous souhaitons voir prospérer.

Une priorité : respecter les règles environnementales

La station de traitement mise en place en juillet 2007 nous permet d'épurer une grande partie des effluents et ainsi de respecter strictement la réglementation environnementale. Le système de traitement par séparation de phase (traitement du phosphore) et transformation biologique (traitement de l'azote) permet de maîtriser parfaitement les rejets de l'exploitation dans l'environnement. Le développement de l'élevage s'accompagnera également d'un développement de la station de traitement afin de la rendre plus performante.

Une exigence : Un projet économique viable

Notre projet vise à adapter l'exploitation à un environnement économique complexe. Le lien au sol maintenu ainsi que la fabrication de l'aliment à la ferme avec des céréales issues d'un secteur géographique proche de l'exploitation, sont un gage d'efficacité économique. La construction de nouveaux bâtiments d'élevage cohérents et performants en termes d'énergie et de qualité et de durabilité des matériaux utilisés, nous permettra d'améliorer les performances techniques et par là même notre efficacité économique. Notre souhait d'être le plus autonome possible sur l'exploitation est aussi un gage d'efficacité économique.

Une nécessité : Gagner en souplesse dans le travail

Notre projet va nous permettre une meilleure optimisation et efficacité du travail. Avec l'augmentation de la taille de l'élevage, nous prévoyons de créer trois nouveaux emplois à temps plein en plus de la main d'œuvre déjà présente sur l'exploitation. Ceci nous permettra encore une meilleure organisation du travail sur l'élevage, notamment lors des week-ends et des congés de chacun, et contribuera à l'amélioration des conditions de travail de toute l'équipe en conjuguant bien-être des animaux et bien-être des Hommes.

1.4. CONSTRUCTIONS ET INTEGRATION PAYSAGERE

Le projet de développement se fera par le réaménagement et l'extension des bâtiments existants. Après projet, les bâtiments abriteront :

- 174 places de maternité ;
- 543 places de gestantes-verraterie ;
- 50 places de quarantaine ;
- 3 148 places de post-sevrage ;
- 5 574 places d'engraissement.

La production annuelle après projet est estimée à 20 600 porcelets et 20 000 porcs charcutiers.

Les modes d'alimentation et d'abreuvement des animaux, ainsi que l'approvisionnement en électricité et en chauffage resteront identiques à la situation actuelle. Le seul changement consistera à étendre les réseaux existants pour relier les nouveaux bâtiments.

Les ouvrages en projet (porcheries, hangar de compostage et ouvrages de stockage) seront situés dans le prolongement de l'élevage existant. Les nouveaux bâtiments se situeront en bordure du site d'élevage, accolés aux bâtiments existants. Les haies implantées autour du site permettent déjà de limiter l'impact visuel de l'élevage. Nous avons par ailleurs décidé que les nouvelles constructions se feront avec des matériaux et des coloris identiques aux bâtiments existants afin de contribuer à une meilleure intégration

L'insertion des ouvrages en projet sur les photographies jointes en annexe permet d'apprécier leur impact visuel en vision rapprochée et éloignée. Une nouvelle haie de peupliers sera implantée tout le long du côté est de l'élevage et l'ensemble des abords des bâtiments sera enrobé. Nous prévoyons également de mettre en place de nombreuses pelouses et plusieurs massifs de graminées afin d'embellir le site et en faire un lieu agréable à regarder.

1.5. GESTION DES EFFLUENTS ET PLAN D'EPANDAGE

Depuis plusieurs années, nous travaillons avec deux agriculteurs qui exploitent des terres à proximité de notre exploitation :

- L'EARL DE BOTQUENVEN, Botqueven à PRIZIAC, qui exploite 97 ha de surfaces agricoles, dont 83% se trouvent sur PRIZIAC et 17% au FAOUE ;
- L'EARL DU LEVANT, Tréorzan à PLOERDUT, qui exploite notamment 9 ha de surfaces agricoles sur PRIZIAC, éloignées de son siège d'exploitation et du reste de ses parcelles.

Ces deux exploitants reçoivent ainsi des effluents issus de notre élevage, ce qui leur permet de diminuer le recours aux engrais minéraux et ce qui nous permet de les valoriser au mieux. Une convention d'épandage existe donc entre la SCEA DE LICHOUET et ces deux exploitants et a été renouvelée à l'occasion du projet, ces deux agriculteurs souhaitant continuer à recevoir des effluents issus de notre élevage porcin.

Notre élevage produit exclusivement du lisier de porc, correspondant à une quantité annuelle après projet estimée à 74 728 uN. La gestion des effluents se fera de la manière suivante :

- 65 % (soit 48 388 uN) sera résorbé par la station de traitement ;
- 19 % (soit 14 362 uN) sera composté, normalisé et exporté ;
- **16% seulement (soit 11 978 uN) sera épandu directement sur les terres cultivées :**
 - ▶ 52 % (soit 6 279 uN) sur les surfaces exploitées par la SCEA DE LICHOUET ;
 - ▶ 39 % (soit 4 632 uN) sur les surfaces exploitées par l'EARL DE BOTQUENVEN ;
 - ▶ 11 % (soit 1 067 uN) sur les surfaces exploitées par l'EARL DU LEVANT.

Un plan d'épandage a été établi. Les surfaces inaptes à recevoir du lisier, selon les critères définies par la réglementation, ont été exclues (pente, proximité d'habitation ou de cours d'eau et zones humides). Au cours de l'année, des analyses des effluents sont effectuées pour connaître leur valeur fertilisante. Un plan prévisionnel de fumure permettant d'ajuster les apports à l'assolement prévu, ainsi qu'un cahier fertilisation dans lequel nous enregistrons tous les épandages organiques et minéraux, sont réalisés tous les ans.

La capacité de stockage de notre élevage nous permet de conserver les effluents jusqu'au moment le plus opportun pour les épandre sur nos cultures et valoriser ainsi leurs propriétés fertilisantes. Nos apports organiques et minéraux seront ainsi ajustés aux besoins des cultures, comme le montre le Projet de Valorisation des Effluents et de Fertilisation des cultures (PVEF) présenté en annexe.

1.6. ENVIRONNEMENT DE L'EXPLOITATION

Toutes les parcelles de notre plan d'épandage se trouvent sur le bassin versant de Ellé-isole-Laïta. Notre plan d'épandage est donc concerné par les dispositions du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Loire-Bretagne.

Aucune des parcelles de notre plan d'épandage ne se trouve dans un périmètre de protection de captage d'eau publique.

Sur les deux communes concernées par notre plan d'épandage (PRIZIAC et LE FAOUE), il existe plusieurs Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF), ainsi qu'un site Natura 2000. Elles ont été prises en compte dans l'élaboration du plan d'épandage. La cartographie présentée en annexe, permet de localiser les parcelles de la SCEA DE LICHOUET et de ses prêteurs de terre par rapport à ces zones remarquables. Concernant le site Natura 2000, un chapitre spécifique d'étude de l'incidence de notre activité et du projet sur cette zone est développé dans le dossier et montre que les projets de conservation du site ne sont pas susceptibles d'être affectés.

1.7. MESURES MISES EN ŒUVRE

Comme évoqué précédemment, nous ne cessons de mettre en œuvre les meilleures techniques disponibles afin que notre élevage soit constamment à la pointe de la technologie. Ainsi à ce jour les techniques suivantes ont déjà été mises en place :

- L'utilisation d'une chaudière bois à double combustion pour limiter les consommations d'électricité,
- La généralisation à tous les bâtiments d'une ventilation économe en énergie et des variateurs de fréquence sur l'ensemble des ventilateurs, permettant une économie de 60% d'énergie ;
- La mise en place de néon LED dans les nouveaux bâtiments : en plus de la diminution de la consommation d'électricité, ils produisent une lumière naturelle qui diminue la pénibilité visuelle des opérateurs ;
- Un suivi poussé et rapproché de la consommation d'eau, avec notamment une gestion des consommation d'eau des truies pilotée par informatique, afin de limiter les prélèvements dans le milieu ;
- La modification de la station de traitement et la mise en place d'un hangar de compostage pour n'avoir plus que 16% de la production d'effluent à épandre ;
- Une alimentation adaptée aux stades physiologiques qui permet de limiter les rejets azotés et phosphorés ;
- L'analyse des effluents lors des épandages afin que les apports soient en adéquation avec les besoins de la culture ;
- L'épandage des lisiers avec un système dit « pendillards » qui permet non seulement de limiter les nuisances olfactives, mais aussi de préserver au maximum les qualités de l'effluent ;
- L'implantation des couverts et bandes enherbés, ainsi que l'entretien des talus et des haies, non seulement à titre réglementaire, mais aussi parce que nous les considérons comme un atout indéniable pour la protection de l'environnement et de la faune ;
- La réalisation des extensions et rénovations en cohérence avec le système actuel au niveau de l'aménagement et des équipements afin d'obtenir des conditions de travail optimale ;
- L'utilisation de matériaux durable dans le temps et pour les ouvrages en projet, le choix de matériaux d'aspects extérieurs identiques à ceux existants afin de conserver un ensemble harmonieux s'intégrant correctement dans le paysage
- Le choix d'un bâtiment d'engraissement innovant permettant à la fois d'améliorer la conduite technique et sanitaire de l'élevage, de réduire les émissions d'ammoniac et les nuisances olfactives grâce au lavage d'air, de limiter les risques d'incendie grâce à une structure ignifuge, et d'améliorer l'intégration paysagère grâce à une pente de toit plus douce et une hauteur de pignon moins élevée ;
- L'implantation d'une haie de peupliers pour atténuer encore plus l'impact visuel du projet ;

1.8. CONCLUSION

Je soussigné, Laurent COSPEREC, atteste que le projet a été conçu avec le souci de réduire les nuisances et leurs effets éventuels sur la qualité de l'environnement. Je déclare avoir pris connaissance et certifie exact l'ensemble des informations figurant dans ce dossier au titre des installations classées et m'engage à mettre en œuvre et à respecter les différentes mesures présentées dans cette étude dans le but de limiter l'impact sur l'environnement de la structure.

L'agrandissement de l'exploitation permettra d'embaucher trois nouvelles personnes pour gagner en souplesse dans le travail et notamment lors des week-ends de garde et lors des congés. Cette embauche permettra d'équilibrer les différents postes de travail et de gagner en polyvalence.

Fait à PRIZIAC, le 15/07/2016

Pour la SCEA DE LICHOUËT
Laurent COSPEREC

